

Châtillon sur Cluses

📍 90 rue Béatrix de Faucigny - 74300 Châtillon-sur-Cluses

☎ 04 50 34 26 42

✉ mairie@chatillonsurcluses.fr

📌 communedechatillonsurcluses



Les brèves du Petit Cassandrin

CHANGEMENT JOURS D'OUVERTURE DE L'AGENCE POSTALE

Attention, à compter du 6 janvier 2025 les horaires de l'agence postale ont changé. L'agence postale vous accueille dorénavant du lundi au vendredi de 8 heures à 12 heures.

INSCRIPTIONS SCOLAIRES RENTRÉE 2025/2026

A la rentrée prochaine, nos élèves vont pouvoir profiter de nos nouvelles cours végétalisées et ludiques ! N'attendez pas ... venez inscrire votre enfant en mairie dès maintenant et nous permettre ainsi d'espérer la réouverture de notre 5^{ème} classe.

PANNEAU POCKET

Vous êtes déjà plus de 200 abonnés à utiliser ce nouvel outil de communication ! Retrouvez l'actualité de la commune sur l'application Panneau Pocket :

- Informations
- Alertes
- Évènements

N'attendez plus, cliquez !

Directeur de la publication : Cyril Cathelineau, Maire - **Rédaction :** Commission Communication - 15 Pl. de la Mairie, 74300 Châtillon-sur-Cluses - **Crédits photos :** Mairie de Châtillon, Alain Pourret, Patrimoine Numérique, Laureline Gervais/Haut-Giffre Tourisme, Freepik. **Création et impression :** Imprimerie Monterrain à Cluses avec des encres végétales sur papier certifié Écolabel et pefc. Le bois utilisé pour cette pâte provient de forêts et plantations gérées de manière durable.



SERVICES

- **Mairie**
Ouverture au public
du lundi au vendredi
de 8h à 12h
- **Agence postale communale**
Ouverte du lundi au
vendredi de 8h à 12h
Levée du courrier : 11h30
☎ 04 50 34 26 54
- **Service périscolaire**
Inscriptions via le portail
famille accessible sur le site
internet de la commune
- **Bibliothèque municipale**
Inscription gratuite
Horaires :
Le mercredi de 10h à 11h30 et
de 16h30 à 18h
Le samedi de 10h à 12h
✉ bibchatillon@gmail.com
☎ 04 85 42 00 81
Pendant les heures de permanence
🌐 bibliotheque-chatillon74.fr
Catalogue en ligne

« Citation

Apprendre
d'hier, vivre pour
aujourd'hui, espérer
pour demain.»

Albert Einstein

Ne pas jeter sur la voie publique.

Châtillon sur Cluses

Le Petit Cassandrin

- N°9 JANVIER 2025 -





MOT DU MAIRE

CHÈRES CASSANDRINES, CHERS CASSANDRINS,

IL EST TEMPS DE TOURNER LA PAGE DE CETTE ANNÉE 2024. Une année riche en événements, une année particulière, une année pleine de rebondissements, une année pleine d'incertitude, mais regardons-la de manière positive en gardant en tête les bons moments qu'elle nous a permis de vivre.

2024 A ÉTÉ UNE ÉTAPE TRÈS IMPORTANTE dans la transformation du centre de notre village. Le bâtiment de la mairie a été réhabilité avec une isolation phonique et énergétique durable. L'ouverture est prévue en ce début d'année 2025. Des réunions de chantier et une étroite collaboration avec le maître d'œuvre et les entreprises, ont permis un travail de qualité, que nous avons hâte de vous faire découvrir. Une mairie et une agence postale accessibles à toutes et tous, dans lesquelles nos agents travailleront dans de bonnes conditions.

LES TRAVAUX DE SÉCURISATION ET DE REQUALIFICATION DU CENTRE avancent bien également avec les premières phases qui sont en cours. La cour de l'école va se terminer dans les prochaines semaines, permettant aux enfants de profiter d'un espace aménagé pour eux, végétalisé et agréable à vivre.

LA DERNIÈRE ÉTAPE DE CE BEAU PROJET nous amènera, dans une bonne année, à la réception finale des travaux. Nous sommes bien conscients de la gêne que cela peut occasionner à certains moments, mais nous sommes convaincus que le résultat sera à la hauteur. Notre village le mérite bien !

NOUS ACCOMPAGNONS ÉGALEMENT D'AUTRES PROJETS

qui devraient voir le jour en 2025 et 2026, je pense à la maison de santé, la micro-crèche, la réhabilitation de l'ancien café Bonnaz, la dernière conserverie artisanale de montagne, bref, encore de belles perspectives pour le village ! Vous pouvez compter sur la mobilisation permanente de vos élus au service du bien-vivre à Châtillon.

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES prend sa place chaque jour un peu plus. Les services se sont structurés autour des compétences qu'elle porte. Ramassage, traitement et valorisation des ordures ménagères, transport/mobilité, enfance/jeunesse, espaces naturels, logement, transition énergétique, aménagement du territoire... des sujets importants qui nécessitent de travailler ensemble à l'échelle intercommunale. Cette année aura été marquée par le lancement du projet de territoire et par l'avancement de l'opération Grand site de Sixt-Fer-à-Cheval. Le site internet des Montagnes du Giffre vous permettra d'obtenir des informations précises sur tous ces sujets, n'hésitez pas à le consulter.

JE VAIS TERMINER CES QUELQUES MOTS en ayant une pensée sincère à l'endroit de toutes celles et ceux qui nous ont quittés cette année ainsi que pour celles et ceux qui traversent une période difficile.

AVEC LE CONSEIL MUNICIPAL, nous vous souhaitons une très belle année 2025 pleine de bonheur, et vous donnons rendez-vous pour la cérémonie des vœux le **jeudi 16 janvier à 19 h** à la salle Béatrix.

En attendant, prenez soin de vous et de vos proches..

Votre maire,
Cyril CATHELINÉAU

Parlons personnel communal...

Vous avez certainement déjà rencontré une ou plusieurs des personnes qui, aux côtés des élus, travaillent quotidiennement au service des Cassandrines, des Cassandrins et de leurs enfants.

Une équipe dynamique



Au service périscolaire : une équipe dynamique et complémentaire qui encadre les enfants pendant les temps hors-scolaire, composée par **Audrey Mancera** et **Sandra Terrasson**, à temps plein et, à temps partiel, par **Flavie Tournant**, **Peggy Bouvier** et **Emmie Foucaut**.

Nombreux sont les parents, et les enfants !, qui apprécient la qualité des animations qu'elles proposent.

Notre agent de restauration scolaire, **Nathalie Missilier**, est partie à la retraite fin décembre après 4 ans à Châtillon, remplacée à partir de février par **Karine Baudey**. Un moment intense de la journée : conditionner, réchauffer et servir plus de 80 repas chaque jour aux enfants.

Sur le **temps scolaire** : depuis la rentrée **Flavie Tournant**, qui faisait fonction d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (Atsem) depuis 2008 a été promue Atsem. **Claire Mazeyrac**, Atsem, a pris sa retraite après 23 ans dans notre école et a été remplacée par **Peggy Bouvier** qui fait fonction d'Atsem depuis la rentrée. Toutes deux secondent les enseignantes auprès des maternelles.

Au service technique, **François Pernollet**. C'est « l'homme à tout faire » de la commune, capable aussi bien d'effectuer des réparations de voirie que de dégager des arbres tombés, ou de fabriquer des meubles, réparer des fuites d'eau, remettre en route une chaudière...

Mohammed Ouarraki travaille au ménage des bâtiments communaux depuis 4 ans. Un travail solitaire et efficace.

En mairie, **Ambre Serrano** est responsable du bureau postal communal : elle vous y accueille 20 heures par semaines. **Elisabeth Bondaz**, agent d'accueil depuis janvier 2022, est chargée de l'accueil physique et téléphonique, et gère notamment les réservations de la salle Béatrix et les autorisations d'urbanisme.

Enfin, le chef d'orchestre, **Amandine Bosson**, en mairie depuis 2020, est devenue secrétaire générale de mairie : elle gère les dossiers administratifs et financiers, prépare les conseils municipaux,

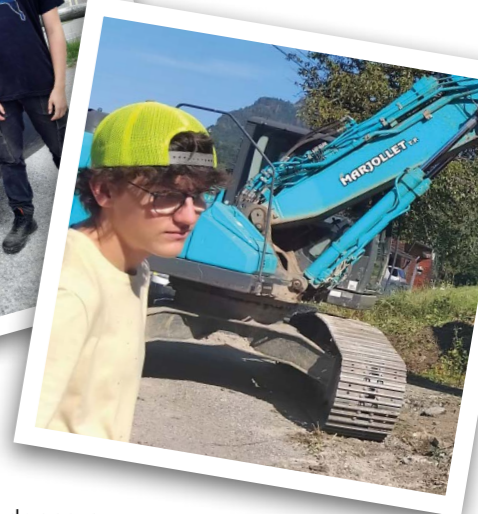


Bonne retraite Claire et merci pour toutes ces années au service de nos élèves !

Maxime, notre renfort de juillet



Alban, notre renfort d'août



coordonne, aux côtés du maire et des adjoints au maire, les services municipaux.

Beaucoup de mouvement, donc, en 2024.

Heureusement, Châtillon-sur-Cluses ne souffre pas trop de difficultés de recrutement : sans doute un climat de travail apaisé, un accompagnement de proximité par des élus bienveillants et soucieux d'équité, y contribuent-ils. Toutes les règles de gestion des ressources humaines, qu'il s'agisse des congés, des autorisations d'absence, des primes ou du déroulement des carrières, ont été remises à plat à partir de 2020, connues de tous et appliquées de la même manière à chacune et chacun.

Recensement 2025, utile, simple et sûr !

Du 16 janvier au 22 février 2025, la commune procédera à un recensement de la population. Ce recensement, mené par l'INSEE, est une opération importante qui permet de connaître la population de la commune et de mieux adapter les services et les équipements aux besoins de chacun.

QUI SERA CONCERNÉ ?

Tous les habitants de la commune seront recensés, qu'ils soient en résidence principale ou secondaire, propriétaires, locataires ou hébergés.

COMMENT SE DÉROULERA LE RECENSEMENT ?

Le recensement se fera principalement par un agent recenseur qui viendra à votre domicile pour vous remettre un questionnaire. Ce questionnaire pourra être rempli en ligne, ou en version papier. En cas de difficultés, l'agent recenseur pourra aussi vous guider dans cette démarche.

Sur notre commune, trois agents recenseurs, Emmie, Pascal et François seront répartis sur les différents hameaux, pourvus d'une carte nominative attestant de leur fonction.

POURQUOI EST-CE IMPORTANT ?

Le recensement permet de mieux comprendre la démographie de notre commune et d'ajuster les politiques publiques (éducation, logement, transports, etc.).

Les données collectées sont anonymes et utilisées uniquement à des fins statistiques. Les chiffres du recensement sont utilisés par l'État et d'autres organismes publics pour déterminer les subventions attribuées aux communes. Ces financements peuvent concerner des domaines tels que les écoles, les équipements publics, la santé et les transports.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est l'une des principales subventions versées par l'État aux communes. Elle dépend en grande partie de la population recensée : plus une commune compte d'habitants, plus elle peut percevoir une DGF importante pour financer ses projets et son fonctionnement quotidien.

CONFIDENTIALITÉ

Toutes les informations collectées sont strictement confidentielles et protégées. Elles sont utilisées uniquement pour des études statistiques, en aucun cas pour des démarches administratives individuelles.

Votre participation à ce recensement est essentielle pour garantir une bonne prise en charge des besoins de notre communauté. Nous vous remercions par avance de votre collaboration.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de mairie.

 **Recensement de la population 2025**



NOUVEAU SUR NOTRE COMMUNE

La mise en oeuvre de la taxe de séjour à compter du 1^{er} janvier 2025

1

OBJECTIF DE LA TAXE DE SÉJOUR

La taxe de séjour permet de financer des actions touristiques, telles que l'amélioration de l'accueil, la promotion et les animations locales. Elle est collectée par la commune et reversée pour couvrir les dépenses liées au tourisme.

A titre d'exemple, en partenariat avec la CCMG, la commune participe au développement des navettes hivernales et estivales sur notre commune à destination du territoire des Montagnes du Giffre.

2

OBLIGATIONS DES HÉBERGEURS

Les hébergeurs doivent :

- Informer les clients des tarifs de la taxe de séjour par affichage et sur la facture.
- Tenir un registre quotidien des hébergements.
- Déclarer et verser la taxe de séjour tous les six mois, même en l'absence de location, en utilisant le formulaire Cerfa.
- Respecter les dates de déclaration pour éviter des pénalités.

3

MODALITÉS DE PAIEMENT

Le paiement peut être effectué par virement ou par chèque à la trésorerie de Bonneville. En cas de réservation via une plateforme (AirBnB, Gites de France), la taxe est perçue directement par l'opérateur.

Période de collecte et échéance de déclaration et de paiement

- Du 1^{er} janvier au 30 juin ; au plus tard le 15 juillet
- Du 1^{er} juillet au 31 décembre ; au plus tard le 15 janvier

4

EXONÉRATIONS

Sont exonérés de la taxe : les mineurs, les travailleurs saisonniers, les personnes en hébergement d'urgence et celles occupant des locaux à faible loyer.

5

SANCTIONS

En cas de manquement à la déclaration ou au versement, des amendes et demandes de justificatifs peuvent être appliquées.

6

CLASSEMENT DES HÉBERGEMENTS

Le classement des hébergements permet de bénéficier d'un abattement fiscal et simplifie le calcul de la taxe.

Infos : <https://www.idt-hautesavoie.com/qualification-de-loffre-touristique/meubles-de-tourisme-2-4/>

7

EXEMPLE DE CALCUL POUR UNE FAMILLE DE 4 AVEC 2 ENFANTS MINEURS

Hébergement non classé :

1,50 € de taxe par nuitée par personne, total de 21 € pour 7 nuits.

Hébergement classé 3 étoiles :

1,20 € de taxe par nuitée, total de 16,80 € pour 7 nuits.

La taxe de séjour est essentielle pour soutenir le développement touristique local et doit être correctement collectée et versée.

Pour rappel, la commune de Châtillon-sur-Cluses adhère à l'office intercommunal Haut Giffre Tourisme, qui propose :

- des informations et conseils multilingues, utiles et pratiques pour le séjour des touristes dans le Haut Giffre

- une boutique avec des produits dérivés, cartes et topo-guides, affiches, cartes postales)

- une billetterie pour les forfaits de ski de fond, les permis de pêche et la location des cours de tennis.

- via la labellisation « Accueil Vélo », la mise à disposition d'un Kit Vélo

- la location de boîtier wifi en partenariat avec la marque Hippopocket Wifi

- il référence les logements locatifs adhérents à l'office

- il assure la promotion du territoire et des animations qui s'y déroulent.

Il dispose d'une visibilité via les réseaux sociaux et son site internet <https://www.haut-giffre.fr/>

Nature et catégorie d'hébergement	tarif par personne par nuitée
Montant minimum des loyers (nuitée)	1,00 €
Palace	-
Hôtel de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	2,50 €
Hôtel de tourisme 4 étoiles. résidences de tourisme 4 étoiles. meublés de tourisme 4 étoiles	1,70 €
Hôtel de tourisme 3 étoiles. résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,20 €
Hôtel de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles	0,90 €
Hôtel de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile chambres d'hôtes	0,80 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacement dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristique par tranche de 24 heures	-
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	-
Hébergements en attente de classement ou sans classement (tarif proportionnel au coût de la nuitée)	5 %



réfection enrobé route de Balmotte

Création passage cour de maternelle

Reprise des eaux pluviales route de Balmotte

Réparation fuite d'eau route de la Côte

Réfection mur de soutènement et remaçonnerie route du Martelet

Changement panneaux d'affichage

Travaux cour d'école

Mise en fonction de la déviation des Bossonets

Rénovation mairie

Périscolaire

Comme chaque année, le périscolaire fait le plein et propose des activités diverses et la poursuite de partenariat pour le plus grand plaisir des enfants.

Pour rappel en 2024, ce sont 13 129 repas servis et 6 238 heures de garderie facturées.

Au programme de la garderie : des ateliers innovants et variés, la traditionnelle flashmob au marché de Noël, la création des « bijoux » pour le colis des anciens...

Une première cet automne, une déambulation des enfants déguisés pour Halloween en centre bourg, une réussite avec un accueil chaleureux et bienveillant des commerçants et habitants du quartier, un grand merci pour leur collaboration et générosité !

Mais également, pour la première fois en décembre, une lecture de contes par Jean François Deffayet, en partenariat avec la bibliothèque municipale et ses bénévoles. Un pari réussi, des enfants conquis et attentifs, à refaire... Pour ceux qui ne le connaîtraient pas : Jean-François Deffayet réside dans la vallée du Giffre. Passionné par l'histoire locale et la transmission orale des contes, légendes et secrets des vallées de montagne, il exerce le métier de conteur. A travers les histoires qu'il transmet, il nous entraîne dans un monde merveilleux, féérique et pastoral. Une porte d'entrée vers l'univers de la montagne et de ses traditions.

Lecture de contes par Jean François Deffayet à la bibliothèque



Déambulation pour Halloween



Passage aux serviettes tissus



UNE NOUVEAUTÉ À LA CANTINE

Dans la continuité de nos efforts anti-gaspillage, il a été proposé le passage aux serviettes tissus, merci aux parents qui ont tous validé la proposition et aux enfants qui rapidement ont pris leurs marques et de nouvelles habitudes.

Une équipe engagée!



Recherche légos désespérément, merci pour vos dons!



Atelier biscuits de Noël

TRAVAUX AU PÉRISCO

Une cour très appréciée et ludique !



Soyons rassurés les travaux sont surveillés de très près !



Travaux du préau

Cassandrine de « tout choeur » avec vous



1. Concert de Noël 2024 à l'église de Châtillon
2. Réception du chœur russe de Kazan 2018
3. Concert de Noël 2023
4. Concert à L'île d'Yeu petit port de la meule 2019
5. Fête de la musique de Châtillon
6. Marché de Noël 2024, stand aux beignets

Une chorale, c'est un rêve de paix, une utopie qui se réalise par le miracle de la musique et du partage
Nous dit Yves Duteil.
Cassandrine, c'est aussi ce rêve.

> Une belle histoire

Tout a commencé en 1978. La chorale paroissiale de Châtillon se place alors sous la direction de *Françoise Rexovice*, très vite invitée à participer, avec notre Harmonie Municipale, aux concerts de la Sainte-Cécile ; le programme, jusque-là exclusivement sacré, s'est nécessairement élargi au répertoire profane, folklorique, Renaissance ou contemporain. Les rangs de la chorale s'étoffent également de nouveaux choristes issus de la Vallée de l'Arve. Les progrès de la jeune formation sont tels que, le 16 Décembre 1989, lors de l'inauguration de la nouvelle Salle Béatrix, elle propose, déjà, un programme digne des plus grands. Le succès grandissant, l'autonomie s'impose ; en Avril 1981, la chorale adopte le **statut d'Association** sous le nom obligé de « **Cassandrine** »

> Septembre 1993

Russe et musicienne professionnelle, *Galina Karassenko* succède à Françoise Rexovice pour diriger une chorale comprenant alors une quarantaine de membres, tous de Châtillon et des communes environnantes. Le répertoire s'enrichit, particulièrement d'extraits de la liturgie orthodoxe russe ou slave.

> 1996

Vent de jeunesse et de fraîcheur sur Cassandrine : *Marie-Sophie Vermant-Cordier*, toute jeune cheffe de chœur originaire des Gets, diplômée du Conservatoire de Chambéry, succède à Galina. Du courage, des compétences et une autorité souriante, autant d'atouts qui permettent une transition réussie... De l'audace, aussi, avec l'idée de créer avec les seuls pupitres Ténors et Basses : « **Cassandr'hommes** »

> Et c'est une longue histoire qui s'inscrit au fil des ans, voire des décennies

Si trois présidents se succèdent à la tête de l'association : *Guy Marduel, Gérard Faucher, Bernadette Tavernier*, notre cheffe ne faiblit pas ! Son enthousiasme n'a d'égal que sa ténacité à choisir pour chaque saison musicale des programmes variés, assurer un travail en profondeur et la volonté de faire vibrer les cœurs.

La chorale multiplie les traditionnels et grands moments musicaux : concerts en notre église, à la Chartreuse de Mélan, échanges avec le chœur Liederkrantz de Trossingen ou le Coro Monte Cervino de Châtillon d'Aoste, festival de Carnac, 100^{ème} anniversaire de l'Armistice en 2018, 800^{ème} anniversaire de l'Abbaye de St Jean d'Aulps. Une chorale d'amateurs qui ose la Messe Brève de Gounod, le Te Deum de Haendel, et pour l'inauguration de notre église magnifiquement restaurée : la Messe Brève de Léo Delibes.



Moments musicaux privilégiés à l'occasion de rencontres inoubliables, avec le chœur russe Préobrajeniyé de Kazan- avec **Taca d'Oli**, chœur niçois dirigé par Françoise Marchetti qui permet à nos pupitres hommes d'aborder « Dogora » l'œuvre d'Etienne Perruchon. – avec **Tutti Canti**, Chœur de Femmes de l'île d'Yeu où Bernard, notre très cher ami disparu brutalement au printemps, nous a permis, lors d'un week-end de l'Ascension, un séjour inoubliable. Notre public cassandrin n'a pu oublier la merveilleuse prestation de ce chœur de femmes en notre église à Noël dernier.

Chez nous, en notre commune, en remerciement du soutien fort et constant de la municipalité, nous souhaitons entretenir les liens tissés au fil des années avec la communauté cassandrine en poursuivant, avec les autres associations, notre participation active aux divers événements de la vie communale : marché de Noël, fête d'automne, fête de la musique, ateliers chant avec le périscolaire et autres ...

De Châtillon, nous parlerons encore à l'occasion de nos divers projets : au printemps prochain, rencontrer Châtillon-sur-Loire, dans le cadre de l'association « Châtillon-de-France » qu'a présidée, sous son mandat de Maire, Dominique Schott, un ancien choriste ; renouveler les concerts ou en provoquer avec les chorales de nos deux vallées, d'Arve et du Giffre, où se recrutent une partie de nos membres au nombre à ce jour de 38, Cassandrins de souche compris, répartis en 4 pupitres : soprani (15) et alti (12) pour les dames, ténors (6) et basses (5) pour les hommes. Nous répétons tous les lundis soir et parfois le samedi matin. A cela s'ajoute un travail personnel conforté par



des enregistrements réalisés par d'habiles choristes. La gestion de l'association est confiée à un conseil d'administration de 12 membres, mais ce sont tous les choristes qui la font vivre au quotidien.

> Chorale Cassandrine

S'il y avait une chose à retenir de notre association, au-delà de l'amour du chant et de la musique, ce serait sans doute cette belle complicité qui unit tous ses membres et ce désir de partager non seulement avec d'autres chœurs mais avec un public fidèle que nous tenons à satisfaire par la qualité, la diversité et le choix de nos programmes.



NOUVEAU À CHÂTILLON-SUR-CLUSES !! Ski club Magland/ Châtillon-sur-Cluses

Vous allez me dire pourquoi l'association Magland/Châtillon ? L'interclub de Magland, qui existait déjà, permettait de créer un ski club en parallèle assez rapidement sans formalités administratives complexes ! Yvan et Sandra, les deux entraîneurs, se sont rapprochés des membres de l'interclub pour travailler ensemble. Quelle belle idée ! Le premier ski club à Châtillon-sur-Cluses est né.

Dès la prochaine saison, ce sont à ce jour, **32 licenciés** cassandrins qui vont dévaler les pistes au sein du Ski club Magland / Châtillon-sur-Cluses. Il leur sera proposé des **cours de la préparation du Flocon à la deuxième étoile** via 17 cours de 2 heures tous les samedis à partir du 21 décembre. Pour le **pré-club**, à savoir de la 3^{ème} étoile et plus... ce seront 17 cours de 3 heures tous les mercredis, avec, pour les compétitions, les entraînements durant les week-ends et vacances scolaires ainsi que la participation aux différentes compétitions organisées par les clubs du Grand Massif durant la saison.

Les inscriptions ont eu lieu en octobre et permis l'inscription de 32 enfants. Il est toutefois encore possible de s'inscrire.
Contact : 07 86 58 18 13

La volonté des entraîneurs est d'accompagner les enfants tout au long de l'année avec des activités montagnes/outdoor. Comme toute nouvelle association, les soutiens sont nécessaires et importants. Cette structure permet aux investisseurs de déduire fiscalement une partie importante de leur participation, alors si vous connaissez du monde, particuliers, entreprises, industriels... faites leur savoir, ils pourraient ainsi aider les jeunes Cassandrins à s'épanouir dans le sport et la montagne.

Il existe différentes formules pour ce soutien tellement important, alors n'hésitez pas à contacter les responsables du ski club : contact@ski-club-magland-chatillon-sur-cluses.com



Du côté de la CCMG

Bonne nouvelle pour vos jardins !

Chaque année, au printemps et à l'automne, la Communauté de Communes propose aux particuliers un service gratuit de broyage des végétaux à domicile.



NOUVEAU à l'automne et au printemps
BROYAGE DES VÉGÉTAUX À DOMICILE

Service OFFERT

Avantages DU BROYAT

- VALORISEZ** vos déchets verts (compostage, paillage...)
- LIMITEZ** vos déplacements en déchèterie !

2 CAMPAGNES / AN
À l'automne et au printemps

POUR QUI ?
Les habitants des Montagnes du Giffre, hors professionnels

QUELLE VOLUME ?
Entre 1 et 10m³ de branches à broyer (diamètre = 10 cm maximum)

sur INSCRIPTION
auprès de la Communauté de Communes

Informations, formulaire d'inscription sur www.montagnesdugiffre.fr



Cette initiative s'inscrit dans la volonté de la collectivité de limiter le volume de déchets verts à collecter et à traiter : les végétaux représentent un tiers du poids des déchets apportés à la déchèterie et sont traités hors territoire. Pour les particuliers, le service permet aussi de limiter les déplacements à la déchèterie : c'est un gain de temps et de carburant. Avec ce nouveau service, on valorise nos matières localement : le broyat ainsi obtenu, qui doit être valorisé chez le particulier bénéficiaire du service, est par exemple utilisable pour améliorer la qualité du compost en le mélangeant aux déchets de cuisine. Il permet aussi d'effectuer un paillis : étalé au pied des plantations, des cultures potagères ou des haies, il conserve l'humidité, nourrit le sol et permet d'embellir son jardin. Le broyage est enfin une solution alternative au brûlage des déchets verts, qui est une pratique strictement interdite.

COMMENT BÉNÉFICIER DU SERVICE ?
Le service est ouvert à tous les habitants du territoire (en résidence principale ou secondaire), hors professionnels. Les interventions ont lieu de préférence le mercredi et jamais le week-end. La prestation est proposée à titre gracieux une seule fois par foyer et par an : cette limite permet d'offrir ce service au plus grand nombre.

- Par ailleurs, pour bénéficier du service, il faut strictement :
- Être domicilié sur l'une des communes du territoire des Montagnes du Giffre,
 - Être redevable de la redevance des ordures ménagères (Reom) et à jour de ses règlements.
 - Accepter (signature) le règlement d'accès au service,
 - Vérifier le volume de branches à broyer (de 1 à 10 m³) et le diamètre des branches (10 cm maximum),
 - Regrouper les branches dans le même sens à moins de 5 m d'un chemin carrossable,
 - Réutiliser le broyat sur son terrain : le broyat produit ne sera pas admis en déchèterie.

COMMENT S'INSCRIRE ?
Les usagers doivent remplir un **FORMULAIRE DE DEMANDE**, et signer le **RÈGLEMENT D'ACCÈS AU SERVICE**. (documents sur le site de la CCMG). Cet automne, **5 familles Cassandrines ont pu bénéficier du service de broyage pour un volume de 23 M³**, rdv ce printemps pour les personnes intéressées !

Les sapins collectés seront recyclés en compost

COLLECTE DE SAPINS

Sont acceptés :
→ Les sapins naturels avec ou sans socle en bois (croix, buchette...)

Sont refusés :
→ Les sacs à sapins et filets
→ Les pots
→ Les sapins en plastique
→ Les sapins naturels avec neige artificielle
→ Les guirlandes et autres décorations

**POINT DE COLLECTE :
DERRIÈRE LA SALLE BÉATRIX
JUSQU'AU 19 JANVIER**

Infos sur
www.montagnesdugiffre.fr

Les dépôts de sapin sur la voie publique sont interdits en dehors des points de collecte organisés. La déchèterie des Montagnes du Giffre reste à votre disposition pour récupérer vos vieux sapins !

Retour en images

Kermesse APE



Repas dansant de la chorale



Repas des Sages



Festival des Musiques du Faucigny Bonneville Harmonie



Fête d'automne Vit'anime C



Commémoration du 11 novembre



Concert de Noël de l'harmonie Municipale Châtillon-sur-Cluses-St-Sigismond avec l'harmonie de Mieussy



Nos vieilles Casquettes à Combloux



Concert groupe Là Bas Vit'anime C



Festival lyrique



Bénévoles de La Ripaille Cassandrine après un marché de Noël réussi !



Conférence hydrogéologie locale et ressources en eau du Sivu des Fontaines



vide grenier d'automne La Marmotte



Feu d'artifice marché de Noël La Ripaille Cassandrine



En bref

Ateliers équilibre

Fort du succès des premiers ateliers équilibre en 2024, la commune a décidé de reconduire le partenariat avec la Plateforme de Prévention des Chutes des filières gérontologiques du département avec la mise en place d'un nouvel atelier : l'atelier équilibre pour les seniors.

Ces ateliers ont lieu à la salle Béatrix tous les jeudis matin de mi-septembre 2024 à juin 2025 (hors vacances scolaires), soit 31 séances gratuites.

Quant au groupe qui a participé activement aux ateliers de 2024, ils se sont retrouvés afin de bénéficier d'un post atelier équilibre à la rentrée moyennant une participation financière des participants.



Un petit tour du côté de la Bibliothèque municipale

Une équipe de bénévoles dynamique, au service de nombreuses activités et projets, petit retour en image... Si vous souhaitez les rejoindre, n'attendez pas et rendez-vous lors de leurs permanences.



Du côté de la vannerie

L'atelier a repris début décembre, tous les samedis de 9 h à 12 h, salle Béatrix : 06 71 48 24 07 ou claudieschott@orange.fr



RECETTE



L'histoire des Rissoles de Savoie

Le mot « rissole » (r'zoules, r'zules, rzules ou encore rézule en patois savoyard) vient du français « rissoler », issu du latin russeolus qui signifie rougeâtre.

On trouve des recettes dès le 14^{ème} siècle mais à l'époque les rissoles sont salées, fourrées entre autres à la viande de cochon.

C'est seulement au 18^{ème} siècle que la rissole de Savoie devient sucrée avec l'utilisation des pommes mais surtout des poires et des coings dont les variétés sont choisies avec beaucoup d'attention dans les vergers locaux.

Les recettes varient en fonction des vallées et des villages mais la tradition veut que les rissoles se préparent en famille principalement à la fin de l'automne et pour Noël. Les recettes, ancrées dans les mémoires collectives, se transmettent de génération en génération.

Le choix du fruit

Les rissoles de Savoie sont en général fourrées aux poires ou aux coings. La compote de fruits doit être consistante, c'est pourquoi on utilise des variétés de poires dites « à rissoles » qui sont dures, qui ne peuvent se manger à la main et dont la particularité est de rougir à la cuisson.

La préparation de la pâte feuilletée

La confection de la pâte feuilletée est une étape qui demande de la dextérité et des savoir-faire bien précis, car il faut travailler la farine et le beurre à la main, faire les pliages, rouler la pâte. Cette préparation doit se faire à froid. Autrefois, les rissoles étaient préparées dans la pièce la plus froide de la maison.

D'une façon générale, on retrouve en fonction des traditions locales les ingrédients suivants : farine, beurre ou saindoux, eau ou lait, œufs, levure, sucre et sel.

La pâte une fois pétrie et graissée est étalée pour être feuilletée soit en réalisant plusieurs pliages, soit en roulant la pâte sur elle-même.

La cuisson

On retrouve deux types de cuisson en fonction des villages et des traditions locales. La cuisson à l'huile dans la poêle, qui est la technique la plus ancienne, et la cuisson au four.

Il vous suffit d'une pâte feuilletée, d'une compote de pommes ou poires et c'est parti !

A vos fourneaux

Nos prochains RDV

Jeudi 16 janvier 2025

Voeux du maire
à 19h00

Salle Béatrix

Samedi 15 mars 2025

Carnaval

Organisé par
l'École de Musique

Samedi 5 avril 2025

Soirée Loto

Salle Béatrix

Organisé par l'APE

Samedi 12 avril 2025

Concert de Printemps

Organisé par
l'Harmonie Écho des 2 Vallées

Dimanche 18 mai 2025

Marché aux plantes

Organisé par Vit'anime C

Samedi 24 Mai 2025

Course de Caisses à savon

Organisé par
La Ripaille Cassandrine

Samedi 21 juin 2025

Fête de la Musique

Organisé par Vit'anime C

Vendredi 27 juin 2025

Kermesse de l'école

Salle Béatrix

Organisé par l'APE